

Délibération n°2025/25 du 2 octobre 2025

Objet : Approbation du bilan social 2024

Le Conseil d'administration de l'Afpa,

Vu le code du travail, notamment les articles R.5315-3 12° et R.5315-8 9°,

Après en avoir délibéré le 2 octobre 2025, décide :

Article I

Le Conseil d'administration approuve le bilan social 2024.

Article II

Le Directeur général assure l'exécution de la présente délibération.

Le Président du Conseil d'administration

Jean-Marie Marx